

Assemblées parlementaires internationales

STOCKHOLM, 8 ET 9 NOVEMBRE 2009

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE LA DÉFENSE DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE, DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DES PARLEMENTS DES ÉTATS CANDIDATS À L'ADHÉSION À L'UE

Commission de la Défense nationale

1. La conférence des présidents des commissions de la Défense des parlements nationaux des États membres de l'UE, du Parlement européen et des parlements des États candidats à l'adhésion à l'UE s'est tenue le 9 novembre 2009 à Stockholm, dans le cadre de la présidence suédoise de l'UE et à l'invitation du président de la commission de la Défense du *Riksdag*, le parlement suédois.

M. Ludwig Vandenhove, président de la commission de la Défense nationale de la Chambre des représentants de Belgique, a assisté à cette conférence qui s'est déroulée dans les bâtiments du Riksdag, de même que le sénateur Benoit Hellings.

2. Lors de son allocution de bienvenue prononcée la veille de la conférence à l'académie militaire *Karlberg*, le président de la commission de la Défense du *Riksdag*, *M. Anders Karlsson*, a mis l'accent sur l'importance que revêt aux yeux de la présidence suédoise le développement de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), laquelle a donc une nouvelle fois constitué le thème central de la conférence.
3. Dans son allocution, le premier orateur, *M. Sten Tolgfors, ministre de la Défense de Suède*, a évoqué d'entrée de jeu le dixième anniversaire de la PESD (1999-2009).

Dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), l'UE développe une politique commune qui recouvre l'ensemble des aspects relatifs à la sécurité, y compris la mise en place progressive d'une politique européenne de défense commune pouvant déboucher ultérieurement sur une véritable défense commune si le Conseil européen en prend la décision et sous réserve de l'adoption par les États membres d'une décision en ce sens, conformément à leurs prescrits constitutionnels respectifs. La gestion de crise relève de cette politique (Conseil européen de Cologne, 1999). Il s'agit de missions humanitaires, de maintien de la paix et d'évacuation ainsi que de l'envoi d'unités de combat dans ce cadre, par exemple dans le cas de missions de rétablissement de la paix.

L'UE doit pouvoir se fonder dans ce domaine sur une capacité d'action autonome appuyée par une force militaire crédible pour pouvoir réagir en cas de crise internationale. Ce dispositif ne doit par ailleurs pas porter préjudice aux actions entreprises par l'OTAN.

Des structures politiques et militaires permanentes ainsi que des capacités civiles et militaires ont été mises en place sur la base de ces principes. Dans ce contexte, l'UE a signé des conventions relatives à la consultation et à la participation de pays tiers dans le cadre de la gestion de crises. En outre, un cadre a été convenu avec l'OTAN pour définir les relations entre les deux organisations. Ce cadre permet à l'UE de recourir aux moyens et aux capacités de l'OTAN. Étant donné qu'elle dispose de son propre centre

opérationnel, l'UE est en mesure de planifier et de diriger des opérations en toute autonomie. Elle dispose également de "battle groups", des unités militaires de réaction rapide.

L'UE mène des opérations dans le cadre de cette PESD depuis 2003. Vingt-deux missions de ce type ont déjà été effectuées ou sont en cours (dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est). Actuellement, l'UE mène de front 12 opérations, dont deux militaires et dix civiles.

Le ministre de la Défense a souligné l'importance d'un accroissement substantiel de la capacité en vue d'en améliorer la crédibilité. Il convient en particulier d'accroître la flexibilité et l'interopérabilité des acteurs de la collaboration maritime. Pour atteindre ces objectifs, un surcroît de transparence serait bienvenu en ce qui concerne l'acquisition de matériel. Le ministre estime que les *battle groups* (dont il existe un nordique) constituent un instrument particulièrement utile, même s'il doit encore être confronté à la réalité du terrain et s'il convient d'en accroître encore la flexibilité et l'efficacité. Ce point a été abordé lors du sommet informel des ministres de la Défense qui s'est tenu à Göteborg. Le ministre a également dit accorder une grande importance aux synergies potentielles dans le cadre du développement des capacités militaires et civiles. Enfin, il a fourni un aperçu des opérations Eufor Althea (Bosnie-Herzégovine) et Atalanta. L'opération en Afghanistan a également été évoquée. Même s'il ne s'agit pas d'une opération militaire de l'UE, de nombreux États européens participent à la FIAS par le biais de l'OTAN.

Le ministre a terminé son introduction en insistant sur la nécessité d'informer davantage encore les citoyens de l'UE des actions de l'Union dans ce domaine afin d'accroître la notoriété de la politique européenne auprès du grand public.

Au cours de l'échange de vues qui a suivi, les intervenants se sont intéressés au futur service des relations extérieures de l'UE - qui sera développé conformément aux dispositions du traité de Lisbonne - ainsi qu'à l'opération Atalanta au large des côtes somaliennes, à l'Agence européenne de défense et aux *battle groups*. Dans ses réponses, le ministre a évoqué l'assistance fournie dans le cadre de la mise sur pied de forces de police en Afghanistan (opération civile de l'UE). La coopération entre les pays riverains de la mer Baltique, à laquelle la Suède porte un intérêt tout particulier, a également été assez longuement évoquée.

4. Dans son exposé, *le général Håkan Syrén, président du Comité militaire de l'UE*, a traité de la dimension militaire de la PESD et de la situation actuelle.

À ses yeux, la PESD, encore relativement récente, présente une plus-value certaine. Pour évaluer le volet militaire, il faut savoir que seulement 21 États membres sur 27 sont membres de l'OTAN. Une approche cohérente et intégrée s'impose dès lors, et le traité de Lisbonne offre davantage de possibilités à cet égard.

Outre l'opération Althea (en Bosnie-Herzégovine), l'opération Atalanta, qui vise à lutter contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes, a longuement retenu l'attention. Il s'agit de la première action maritime de l'UE, une opération très complexe qui constitue un véritable test pour les capacités et la mise en œuvre des moyens disponibles.

L'échange de vues a permis de se faire une idée des problèmes organisationnels liés à ce type de mission. Le délai imparti est parfois trop court pour déployer une unité opérationnelle sur place. Un centre opérationnel permanent doit très clairement être créé à Bruxelles. En particulier, les discussions relatives à la lutte contre la piraterie ont

clairement mis en évidence la nécessité d'une approche globale et intégrée de ce problème.

Un participant a évoqué les budgets limités alloués aux départements de la Défense des différents États. Le traité de Lisbonne obligera les parties à assumer davantage de responsabilités à cet égard.

5. *M. Kees Klompenhouwer, commandant des opérations civiles*, a souligné dans son allocution que le besoin d'opérations civiles reste très important.

Le commandant des opérations civiles dirige les chefs de mission des opérations civiles. Il est responsable de la planification et de la mise en œuvre des opérations civiles de gestion de crise dans le cadre de la PESD. Pour ce faire, il peut faire appel à la Capacité civile de planification et de conduite (CPCC) du secrétariat général du Conseil. Les États membres y contribuent en mettant à la disposition de cet organe des experts nationaux principalement issus des secteurs du contrôle de l'application du droit et de la justice. Ces missions civiles sont généralement de moins grande envergure que les opérations militaires et sont axées sur des objectifs à long terme. La première mission civile a été lancée en 2003 (tâches de police en Bosnie-Herzégovine) et 15 missions de ce type ont été envoyées depuis. S'il ne s'agissait initialement que de missions policières, ces opérations sont devenues par la suite plus variées et ont gagné en complexité. Dans de nombreuses régions, il s'est agi de plus en plus de mettre en œuvre des plans de réforme du secteur de la sécurité, de la police, de la justice et du système pénitentiaire. En fait, les différents domaines liés au bon fonctionnement de l'État de droit sont liés. Ce type d'opération contribue sans aucun doute à la mise en place d'une paix durable dans des régions autrefois ravagées par des conflits graves. L'accroissement du niveau de sécurité au sein de l'UE en est également une conséquence. Il peut être fait appel aux moyens humains et professionnels des 27 États membres (personnel de police, juges, agents douaniers, spécialistes en sécurité). Le développement et l'ancrage d'un ensemble de normes et d'institutions propres à chaque pays hôte constitueront des défis pour le futur.

M. Klompenhouwer a souligné que des difficultés peuvent surgir lors de telles missions. Outre la lourdeur et la longueur des procédures internes, il a évoqué la difficulté de détacher dans les États membres des personnes adéquates qui soient disposées à participer à ces opérations.

Au cours de l'échange de vue qui a suivi, les intervenants se sont enquis des améliorations que le traité de Lisbonne pourrait apporter en la matière et du rôle dévolu au nouveau service européen des relations extérieures. Ils ont également posé des questions sur les missions concrètes en Géorgie, en Palestine, au Kosovo et en Afghanistan.

6. *L'amiral Peter D. Hudson, commandant opérationnel de l'EU NAVFOR*, a prononcé un exposé circonstancié sur l'opération Atalanta (la première opération maritime européenne de gestion de crise). L'augmentation considérable du nombre d'actes de piraterie au large des côtes somaliennes depuis 2007 a contraint la communauté internationale à réagir. La marine marchande occidentale, mais aussi la population locale et le Programme alimentaire mondial de l'ONU étaient les victimes de ces exactions et devaient être protégés. Il s'agissait notamment de sécuriser les lignes d'approvisionnement des entrepôts de nourriture. L'UE a été contrainte d'intervenir et collabore avec le Kenya et les Seychelles pour la comparution des personnes arrêtées. L'EU NAVFOR s'acquitte de tâches spécifiques, à savoir une mission humanitaire, qui consiste à accompagner les navires de la marine marchande, une mission consultative et informative vis-à-vis des armateurs (routes conseillées, enregistrement auprès des autorités militaires) et, enfin, l'arrestation et le jugement éventuels des suspects. La faiblesse relative du système de

contrôle du droit dans des pays tels que le Kenya et les Seychelles est source de problèmes. L'amiral a également attiré l'attention des participants sur les besoins importants de l'EU NAVFOR en matériel spécifique tel que des navires-citernes et des avions d'observation. La coordination des pays participants nécessite des efforts considérables. L'opération est toutefois couronnée de succès et des pays tels que les USA, l'Inde, la Chine et le Japon participent également à la lutte contre la piraterie.

Lors de l'échange de vues qui a suivi, plusieurs membres des délégations ont évoqué les difficultés à retrouver les pirates et, une fois l'arrestation opérée, à les juger et à faire exécuter les condamnations. Par ailleurs, la collecte d'informations, un élément pourtant essentiel, est parfois complètement négligée aujourd'hui. Des mesures doivent être prises pour empêcher les pirates de se réorganiser. Un des participants, enfin, a également abordé la question des rançons.

CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX

Bulletin Interparlementaire de Benelux 9-2009 – novembre 2009

Raadgevende Interparlementaire Beneluxraad
Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

*Interparlementaire
Benelux Nieuwsbrief*

*Bulletin Interparlementaire
de Benelux*

9 - 2009

NOVEMBER 2009 — NOVEMBRE 2009

